CONDITIONS DE RESERVATION

1. **La location de votre emplacement ou hébergement ne deviendra effective qu'avec notre accord et après réception du formulaire de réservation, accompagné de l'acompte demandé**, soit 40% du séjour (+15 euros de frais) pour un emplacement ou 50% du séjour pour un hébergement. Dès réception de l'acompte une confirmation vous sera envoyée.

2. **L'acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation**. Nous conseillons vivement de prendre une assurance auprès de votre assureur ou auprès de notre partenaire Gritchen, dont le contrat Campez Couvert prévoit une garantie COVID-19.

3. **La location est conclue pour la durée du séjour déterminée sur le formulaire de réservation**. Le solde du séjour est entièrement dû, même en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Le solde du séjour sera réglé le jour d'arrivée en même temps que la taxe de séjour, qui s'élève à 0,22 euros par adulte et par jour.

4. **En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping**. Le cas échéant celui-ci pourra disposer de l'emplacement ou de l'hébergement dès le lendemain de la date prévue de l'arrivée, à midi. L'acompte restera acquis.

5. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérés avant 12h. Les hébergements sont disponibles à partir de 15h et seront libérés avant 10h.

6. Le forfait de base pour un emplacement comprend : 2 personnes, l'emplacement pour 1 tente, 1 caravane ou 1 camping car et 1 voiture ainsi que l'accès aux sanitaires. Un emplacement doit être rendu vide et propre. **Il est strictement interdit de modifier la végétation ou de creuser des canaux d'évacuation !**

7. Le prix de l'hébergement comprend l'eau, le gaz, et l'électricité. **L'entretien de l'hébergement reste à la charge du locataire.** Avant son départ, il devra être laissé en parfait état de propreté. Le cas échéant et après état des lieux contradictoires, un forfait ménage de 40 euros sera demandé. Les draps et linge de maison ne sont pas fournis. Pour la location d'un hébergement, il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension « villégiature » (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.

8. Un seul animal est accepté par location, moyennant un supplément journalier. Il doit être tenu en laisse et ne sera jamais laissé seul dans l'hébergement. Tatouage et carnet de vaccination sont obligatoires.

9. La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagé en cas de :

- vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit, pendant ou suite à votre séjour,
- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping,
- mesures ponctuelles prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations y compris la baignade, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques,
- nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes, etc …).

10. **Les barbecues à bois ou charbon sont interdits sur les emplacements.** Des barbecues collectifs sont mis à votre disposition près de l'accueil.

11. Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le client peut avoir recours à une demande de résolution à l'amiable par voie de médiation, auprès de **SAS Médiation Solution** (site : https://www.sasmediationsolution-conso.fr)